

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 31 Janvier à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Françoise BALLESTER à Mme Arlette BUZARE  
Mme Sonia CAROFF à M. Jacques GREVES  
Mme Anne-Marie GARANGE à Mme Marylise FOIDART  
Mme Séverine LE FLOCH à M. Franck DUVAL

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 janvier 2022
Date de l'affichage	25 janvier 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

**2022 06**

**Désignation au Conseil d'Administration de l'ESTRAN**

**Rapporteur** : J-J. Marteil

L'établissement public administratif L'ESTRAN, régie personnalisée dotée d'une autonomie financière et juridique, est administré par un Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil municipal sur proposition du maire sur la base de 10 représentants de la commune et de 2 personnalités qualifiées parmi les professionnels de la région Bretagne. Les personnalités qualifiées sont désignées pour une durée de 3 ans par la commune.

Le mandat de Daniel Le Guével, directeur d'Amzer Nevez à Ploemeur est arrivé à terme en décembre 2021. Compte tenu de ses valeurs et qualités, il est proposé que son mandat soit renouvelé.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider le renouvellement du mandat de Daniel Le Guével au Conseil d'Administration de L'ESTRAN en qualité de personnalité qualifiée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, animations, jumelages et manifestations du 27 janvier 2022,

**DÉCIDE** le renouvellement du mandat de *Daniel Le Guével* au Conseil d'Administration de L'ESTRAN en qualité de personnalité qualifiée.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 1<sup>er</sup> Février 2022  
Le Maire,  
Joël DANIEL

